

AMBROISIE

ISSN 1271-3341

N° 25-Janvier 2008

Lettre d'Information Apériodique de l'Association Française d'Etude des Ambrosies (AFEDA)

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, Inscription en Préfecture du Rhône N° 17509-JO du 28/02/1983

17 ème Colloque de l'AFEDA

Le Parc des Oiseaux, Villars-les-Dombes -Ain- France, le 25 novembre 2005



Premiers résultats d'un test de pâturage ovin pour lutter contre la floraison de l'ambrosie dans la Réserve Naturelle des Ramières (Drôme)

Preliminary results with sheep grazing *Ambrosia artemisiifolia* before flowering in "Les Ramières", a natural reserved land (Drôme department)

Jean-Michel FATON¹, Stéphanie D'ADAMIO²

Résumé

La Communauté de Communes du Val de Drôme, gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières, est engagée dans des actions de lutte contre l'ambrosie. Les travaux des années précédentes ont concerné l'étude de sa biologie, de sa répartition au niveau local et de diverses méthodes de lutte : arrachage, brûlage, pâturage. Concernant le pâturage, les premières expérimentations ont montré que les vaches et les moutons avaient une action efficace pour limiter le développement de l'ambrosie dans les habitats naturels où toute autre méthode de lutte semblait peu efficace. Selon nos observations et les témoignages recueillis, la consommation de l'ambrosie ne semble pas avoir d'impact néfaste sur la santé des animaux et la qualité des produits. Il convient cependant de fixer les modalités et le cahier des charges de telles actions de pâturage pour pouvoir maîtriser l'impact sur le milieu et les espèces patrimoniales et contrôler le risque de dissémination des graines d'ambrosie par le bétail. L'objectif du programme 2005 a été de tester le pâturage par les ovins sur le territoire de la réserve naturelle. Un banc de galets d'1,5 ha a été pâturé à trois reprises en juillet et août 2005.

Les principaux résultats montrent que la zone pâturée en aval du pont d'Allex est un banc de galets très favorable à l'ambrosie, la végétation étant dominée par les plantes annuelles. Le pâturage d'une journée, répété 3 fois en juillet et août, a permis de réduire la hauteur de l'ambrosie de 95%. Dans cette zone pâturée la production de pollen a été négligeable. Dans la zone située en amont du pont, caractérisée par un banc de galets dominé par les plantes bisannuelles, le pâturage est un peu moins efficace que dans les zones à plantes annuelles.

Ces résultats encourageants nous permettent d'espérer une extension de cette expérience sur une zone plus vaste. Cette action pourrait être accompagnée d'une évaluation zootechnique, économique et sanitaire dans les années à venir.

Abstract

During past years, studies concerned biological, local distribution of *Ambrosia* in the natural reserved land (Les Ramières) and various contending methods like weeding, burning and grazing. Cows and sheeps are very effective to limit the growth of *Ambrosia* in natural sites. This feed seems without baneful effect for these animals or animal product quality.

During July and August 2005, a 1,5 ha zone of shingles located in the Drôme river with annual plants and many *Ambrosia* were grazed three times by sheeps. In this site, the height of *Ambrosia* was reduced (95 %) and the pollen production was negligible. Effect is little less effective on shingles with bisannual plants.

These studies will probably continue next years with zootechnical, economical and sanitary evaluations.

Mots-clés : *Ambrosia artemisiifolia* L., ambrosie, pâturage, rivière Drôme.

Key words : *Ambrosia artemisiifolia* L., short ragweed, pasturage, Drôme river.

¹Réserve Naturelle des Ramières, CCVD, route de la Gare, F 26400 ALLEX. ramières@espaces-naturels.fr

²BTS Gestion et Protection de la Nature.

1. Méthode et description du programme 2005

Notre objectif pour l'année 2005 a été de tester les effets du pâturage ovin pour limiter le développement et la floraison de l'ambrosie dans le lit de la Drôme, conformément au plan de gestion de la Réserve Naturelle des Ramières. Celle-ci s'étend sur une zone de 10 km entre Crest et Livron, le long de la rivière Drôme.

1.1 Calendrier du test

Trois interventions entre le 10 juillet et le 20 août 2005.

1.2 Moyens mis en œuvre

L'éleveur, M. Mandaroux, a mis en pâturage 70 jeunes brebis sur un banc de galets d'environ 1,5 hectare de la Réserve Naturelle des Ramières et cela à trois reprises, à la mi-juillet, au 1er août et le 20 août. La durée de la présence des animaux sur ce site, déterminée en fonction de l'état de la végétation, a été chaque fois de 2 journées.

Le transport, le chargement, le déchargement et la mise en place des bêtes dans la parcelle ont été assurés par l'éleveur qui s'est engagé également à installer les clôtures nécessaires au parcage des animaux.

La Communauté de Commune du Val de Drôme (service de la Réserve Naturelle) a assuré une surveillance complémentaire des animaux et de la clôture de manière régulière chaque jour.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme, représentée par M. Jacques Benoit, technicien de l'antenne de Crest, a été sollicitée pour produire une première évaluation zootechnique à la fin de cette expérimentation.

1.3 Lieux de l'expérience

C'est un grand banc de galets de 1,5 ha situé en amont du pont d'Allex dans la Réserve Naturelle des Ramières qui a été choisi. Cet endroit a semblé bien convenir car il est facilement accessible par le troupeau et le pont constitue un coin d'ombre pour les animaux. De plus, ces derniers ont bénéficié de l'eau de la rivière Drôme. La zone située en amont du pont se caractérise par une végétation de plantes bisannuelles et d'arbustes.

1.4 Contrainte écologique

Pour éviter de déranger la reproduction des oiseaux qui nichent sur le banc de galets (petit gravelot, bergeronnette grise...) le pâturage n'a commencé qu'après l'envol des jeunes gravelots (date moyenne estimée vers le 20-30 juin).

1.5 Personnes associées au travail

Stéphanie D'Adamio, stagiaire de la Réserve.

Jean-François Durand, vice-président de l' Association de Défense des Propriétaires et Utilisateurs des Ramières (ADPUR).

Bernard Mandaroux, éleveur à Vaunaveys-la-Rochette.

Jacques Benoit, chambre d'agriculture de Crest.

2. Description des habitats naturels concernés

Dans la Réserve Naturelle, les groupements concernés par l'invasion de l'ambrosie sont des habitats pionniers du lit vif de la rivière Drôme (Figure 1). Ces groupements comprennent le lit mouillé de la

Drôme et les bras secondaires. La végétation s'installe dans le lit mineur sur les bancs de galets et de sables. Ces milieux sont sans cesse remaniés par les crues qui apportent des éléments fins permettant le semis de végétaux pionniers qui favorisent alors la sédimentation des sables.

Les espèces typiques des milieux graveleux de la réserve sont des plantes annuelles : *Polygonum persicaria* (la renouée), *Bidens frontosa* (le chanvre d'eau) et *Ambrosia artemisiifolia* (l'ambrosie). Parmi les espèces compagnes, on peut citer de nombreuses herbacées telles que *Xanthium strumarium*, *Echinochloa crus-galli*, *Daucus carota*, *Lythrum salicaria*, *Plantago lanceolata*, *Chenopodium album*, *Arabis turrata*, *Brassica oleracea*, *Reseda lutea*, *Reseda phyteuma*, *Artemisia vulgaris*, *Alyssum allyssoides*, *Echium vulgare*, *Tussilago farfara*, *Artemisia verliotorum*, *Solanum dulcamara*, *Melilotus alba*.

Au plus près de l'eau, les bancs sont colonisés par des plantes annuelles. L'espèce dominante de cet habitat est *Ambrosia artemisiifolia*. La hauteur de la plante et la granulométrie du sol déterminent l'état hydrique qui varie de « sec » à « humide ». En conséquence, la même espèce peut avoir un développement et un recouvrement très variables selon les conditions propres à la station où elle est située.

Les bancs de galets les plus élevés et protégés des crues de l'année voient se développer une végétation bi-annuelle parfois ligneuse. *Melilotus albus* et *Artemisia vulgaris* forment des landes clairsemées sur les bancs les plus secs alors que les bancs humides sont envahis par les ligneux pionniers dominés par le peuplier noir, de 12 salicacées et de 2 aulnes.

Les dépôts soumis à la submersion mais situés dans une zone protégée à l'aval d'un banc de galets ou par un embâcle de bois flotté, permettent l'accumulation d'éléments fins (argiles, limons). Ceci accroît la fertilité et permet l'implantation d'un grand nombre de plantules de peuplier noir. Les saules peuvent s'implanter dans les parties limoneuses du réseau de tressage à condition que ces milieux restent toujours humides.

Les espèces les plus fréquentes sont *Salix purpurea*, *Salix elaeagnos*, *Salix triandra* et *Salix alba*.

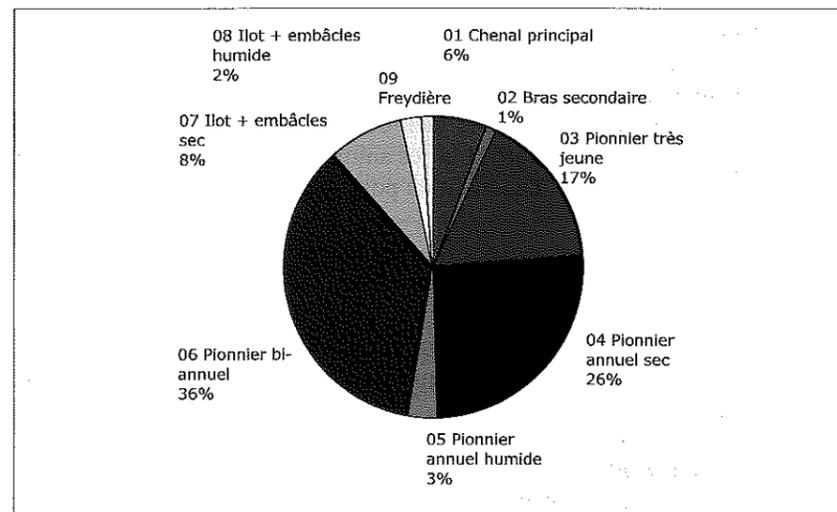


Figure 1 : Recouvrement moyen des types d'habitats dans la bande active de la Drôme (Réserve des Ramières), relevé sur 5 transects dans le lit de la Drôme au Rouet, commune de Eure en juillet 2005.

3. Résultats

Sur les bancs de galets « annuels », l'ambrosie est 4 fois plus développée (hauteur moyenne de 1 m) que sur les bancs de galets « bi-annuels » (hauteur moyenne de 25 cm, Figure 2). La concurrence d'autres plantes présentes avant la germination de l'ambrosie est certainement responsable de cette différence de développement. L'ambrosie est une plante très appréciée par les moutons. Sur les bancs

« annuels », le pâturage s'est montré très efficace pour réduire la taille des pieds d'ambrosie. Trois paramètres ont été étudiés : hauteur de l'ambrosie, nombre de ramifications, taille des inflorescences sur les deux zones pâturées et dans les 3 exclos (pâturés 2 fois, 1 fois et 0 fois). Début septembre, les résultats sont très positifs dans les zones pâturées 3 fois (voir Figure 2). Dans les zones non pâturées, l'ambrosie est très dense (plus d'un mètre de hauteur avec un recouvrement quasiment mono spécifique) alors que dans les zones broutées, l'ambrosie n'est que résiduelle. Dans la zone pâturée, les pieds qui restent sont d'une taille inférieure à 10 cm et les inflorescences sont très réduites. Dans les zones seulement pâturées en juillet ou début août, les pieds d'ambrosies « abrutés » ont montré une bonne reprise après les pluies du mois d'août. Il apparaît donc que la dernière séance de pâturage est particulièrement importante pour contrôler la plante.

On peut ainsi distinguer les résultats entre les deux zones de pâturage.

La zone pâturée en aval du pont d'Alex est un banc de galets très favorable à l'ambrosie, la végétation y est dominée par les plantes annuelles. Dans ce cas, le pâturage d'une journée, répété 3 fois en juillet et août, a permis de réduire la hauteur de l'ambrosie de 95%, le nombre de ramifications de 75% et la taille des inflorescences de 99%. Dans cette zone pâturée, la production de pollen a été négligeable.

Dans la zone en amont du pont, le banc de galets dominé par les plantes bi-annuelles est moins favorable à l'ambrosie. La concurrence de plantes comme le mélilot blanc limite la taille de l'ambrosie de 75%. Le pâturage sur ces zones est un peu moins efficace que dans les zones à plantes annuelles. Sur la photo (Fig. 3), figurent les moutons et les galets de la Drôme : ils ont mangé toutes les ambrosies. On voit aussi, au centre du banc de galets, l'exclos témoin. Il s'agit d'une zone grillagée de 3 m par 3 m où les moutons n'ont pas pu accéder. L'ambrosie dans cette zone « non pâturée » fait près d'un mètre de hauteur. Cette zone témoin permet de montrer l'efficacité du pâturage.

4. Discussion

Le test de cette année montre l'efficacité et la faisabilité du pâturage dans le lit de la Drôme comme moyen de lutte contre l'ambrosie. Techniquement, cette opération est assez lourde car elle nécessite le déplacement d'un troupeau, l'installation d'une clôture provisoire sur un terrain caillouteux difficile et la surveillance du troupeau. Ces efforts sont récompensés par des résultats remarquables pour limiter la production de pollen et de graines. Cette année, nous n'avons pas pu évaluer finement les résultats de cette opération sur le plan zootechnique, ni les risques éventuels de pollution de l'eau par les excréments des ovins. Nous avons sur ce point simplement observé que la technique des parcs électriques permet de limiter au mieux le déversement de crottes dans l'eau.

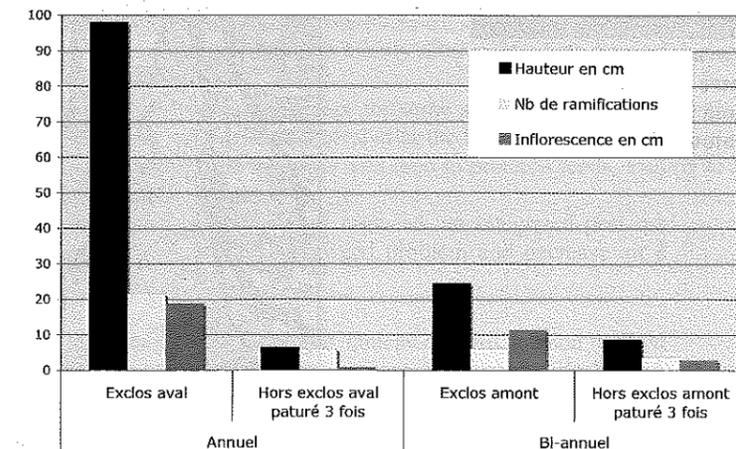


Figure 2. Histogramme permettant de comparer le développement de l'ambrosie dans les zones non pâturées (protégées par des exclos) et dans les zones soumises au pâturage des moutons.

Pour l'année 2006, l'objectif pourrait être de réaliser ce test sur une plus grande échelle (10 ou 20 ha par exemple), en partenariat avec des experts de l'élevage ovin de la chambre d'agriculture. Enfin, l'impact sur le milieu naturel reste limité. La période estivale permet d'éviter les risques de dérangement des oiseaux nicheurs comme le petit gravelot par exemple.

5. Conclusion

La Communauté de Commune du Val de Drôme, en partenariat avec l'ADPUR, a pu mener un test original de pâturage de l'ambroisie dans un espace naturel où tous les autres moyens de lutte se sont révélés inefficaces. Cette opération doit se faire dans le cadre d'un cahier des charges précis pour limiter son impact négatif sur le milieu et optimiser son efficacité. Les acteurs locaux de la Réserve Naturelle (Figure 4) ont suivi cette opération et sa poursuite à plus grande échelle est envisagée en 2006. Ce test devra être accompagné d'une évaluation zootechnique et sanitaire associant des professionnels agricoles.

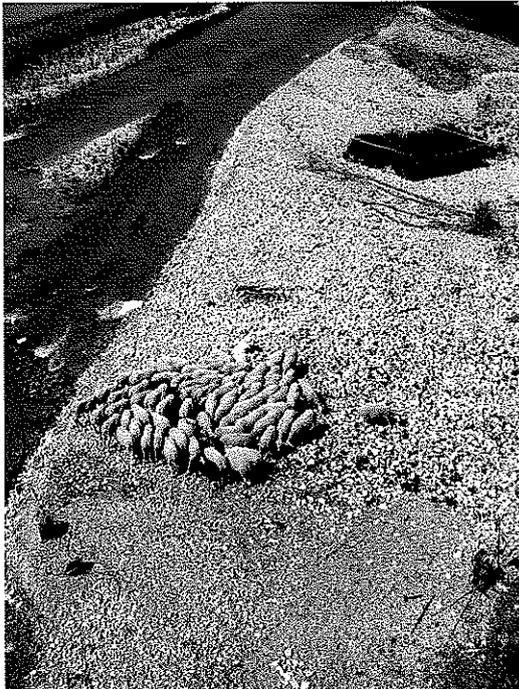


Figure 3. Août 2005 : avant et après le passage des brebis, (au centre du banc de galets, l'exclos témoin non pâturé)
©J.-M. Faton – CCVD

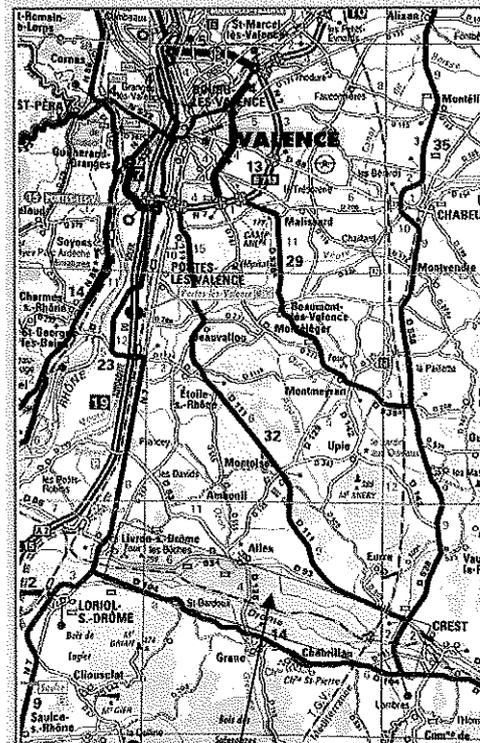


Figure 4. Situation de la réserve naturelle des Ramières